

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 7 avril 2015, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Carole Brochu

Daniel Blais

Diane Rhéaume

Bernyce Turmel

Hélène Jacques

Est absent :

Martin Boisvert

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2015-04-90

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Vérification municipale ;
 - 3.1. Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 ;
4. Adoption du procès-verbal ;
 - 4.1. Séance ordinaire du 2 mars 2015 ;
5. Période de questions ;
6. Correspondance ;
7. Comptes à payer ;
8. État des revenus et charges au 31 mars 2015 ;
9. Avis de motion ;
 - 9.1. Règlement no 266-2015 relatif à une installation de prélèvement d'eau et modifiant le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 (253-2013 et 258-2014) ;
 - 9.2. Règlement no 267-2015 portant sur l'aménagement de puits et modifiant le règlement de construction no 162-2007 (184-2008 et 199-2009) ;
 - 9.3. Règlement no 268-2015 portant sur une installation de prélèvement à l'extérieur du périmètre urbain et modifiant le règlement relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction no 163-2007 ;
 - 9.4. Règlement no 269-2015 décrétant l'augmentation du fonds de roulement ;
10. Dépôts de soumissions ;
 - 10.1. Balayage des chaussées ;
 - 10.2. Rapiéçage manuel ;
 - 10.3. Rapiéçage mécanisé ;

11. Demandes de soumissions ;
 - 11.1. Entretien et déneigement des chemins d'hiver ;
 - 11.2. Remplacement de la toiture - MDJ/Expo ;
12. Inspection municipale ;
 - 12.1. Travaux à autoriser ;
13. Inspection en bâtiments ;
 - 13.1. Émission des permis ;
 - 13.2. Dossiers des nuisances et autres ;
14. Sécurité incendie ;
 - 14.1. Demande du directeur ;
 - 14.2. Location de téléavertisseurs ;
15. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 15.1. Demande d'autorisation ;
 - 15.1.1. Nathalie Guillemette et Jimmy Forgues ;
16. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;
 - 16.1. Offres d'achat ;
 - 16.1.1. Andréanne Gilbert / Charles Couture (lot 5 556 014) ;
 - 16.1.2. Patrick Morin / Maxime Fortier (lots 5 556 025 et 5 556 026) ;
 - 16.1.3. Construction Rochette (lots 5 556 038 et 5 556 040) ;
 - 16.1.4. Sylvain Roy (lots 5 556 100 et 5 556 102) ;
 - 16.1.5. Construction Michel Daigle inc. (lots 5 556 007, 5 556 008, 5 556 010, 5 556 066 à 5 556 078) ;
 - 16.2. Ministère des Transports du Québec - réévaluation limite de vitesse - route du Vieux-Moulin ;
17. Projet d'eau potable et d'eaux usées ;
 - 17.1. Roche ltée, Groupe-conseil ;
 - 17.1.1. Annulation de la résolution 2015-03-86 ;
 - 17.1.2. Honoraires additionnels ;
18. Motion de félicitations ;
 - 18.1. Monsieur Réal Turgeon - récipiendaire «Prix Fondation Desjardins - engagement bénévole» et «Prix du Gouverneur général pour l'entraide» ;
19. Signature - contrat social FADOQ «Le bouton argenté» ;
20. Divers ;
 - 20.1. Survol d'aéronef - autorisation ;
21. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. VÉRIFICATION MUNICIPALE

2015-04-91

3.1. Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore prenne acte de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, préparé par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. et présenté par Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2015-04-92

4.1. Séance ordinaire du 2 mars 2015

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2015-04-93

Hockey mineur Saint-Isidore et Club de patinage artistique de Saint-Isidore inc. - ajout à la subvention

ATTENDU QUE par la résolution 2015-03-65, la municipalité de Saint-Isidore convenait de hausser la contribution financière au Club de patinage artistique de Saint-Isidore inc. d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400,00 \$), représentant l'inscription de demi-saison de huit (8) patineurs mineurs, pour la période de janvier à avril 2015 ;

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique de Saint-Isidore inc. demande que la municipalité subventionne également les patineurs de dix-huit (18) ans et plus ;

ATTENDU QUE la municipalité juge pertinent de statuer sur l'âge des personnes éligibles à une subvention ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de rendre admissible à une subvention, tant au niveau du hockey mineur que du patinage artistique, toutes les inscriptions provenant des groupes d'âges suivants :

- 18 ans et moins ;
- étudiants de 21 ans et moins.

Adoptée

2015-04-94

Comité du Parc Brochu-Châtigny - engagement financier - Fonds du Pacte rural 2014-2015

ATTENDU QUE le Comité du Parc Brochu-Châtigny, mis sur pied par la municipalité de Saint-Isidore, assume la gestion, l'administration et l'opération du Parc Brochu-Châtigny afin d'y exploiter un parc nature ;

ATTENDU QUE par la résolution 2015-02-46, la municipalité appuyait le Comité dans leur demande d'aide financière au Fonds du Pacte rural 2014-2015 permettant une première phase de développement dudit parc situé sur les lots 3 173 651, 3 173 655, 3 174 004, 4 373 513 et 5 300 173 ;

ATTENDU QUE la municipalité juge approprié de confirmer leur engagement financier dans le projet ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil s'engage à défrayer l'écart entre le coût des travaux et la subvention accordée dans le projet de la première phase du parc Brochu-Châtigny, situé sur les lots 3 173 651, 3 173 655, 3 174 004, 4 373 513 et 5 300 173, propriétés de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2015-04-95

Comité du Parc Brochu-Châtigny - versement du solde 2014

ATTENDU QUE le Comité du Parc Brochu-Châtigny, mis sur pied par la municipalité de Saint-Isidore, assume la gestion, l'administration et l'opération du Parc Brochu-Châtigny afin d'y exploiter un parc nature ;

ATTENDU QUE la municipalité a affecté en 2014 un montant de cinq mille cent dollars (5 100,00\$) à l'exploitation du parc ;

ATTENDU QUE le Comité du Parc Brochu-Châtigny demande que leur soit versé le solde du montant attribué ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser au Comité du Parc Brochu-Châtigny un montant de mille cinq cent soixante-quatorze dollars et quatre-vingt-treize cents (1 574,93 \$), représentant le solde du budget 2014 affecté à l'exploitation du parc.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

2015-04-96

Monsieur Roger Dion - parade pour le 175^e de Sainte-Marguerite

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à monsieur Roger Dion un montant de cinq cents dollars (500,00 \$) afin de défrayer les coûts pour la réalisation d'un char allégorique qui défilera lors de la parade du 175^e de Sainte-Marguerite le 5 juillet 2015.

QUE la présente dépense soit répartie à cinquante pour cent (50%) avec l'Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière.

Adoptée

2015-04-97

Fondation de l'Entraide Sportive QCA - tournoi de golf

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de deux (2) membres au tournoi de golf de l'Entraide sportive QCA, qui se tiendra le 29 août 2015 à Frampton, au coût total de deux cents dollars (200,00 \$), taxes non applicables, dont la totalité sera payé par les participants, plus les frais.

QUE le conseil convienne de verser un montant de cent cinquante dollars (150,00 \$), à titre de commanditaire privilégié.

Adoptée

2015-04-98 Comité de développement résidentiel de Saint-Isidore de Beauce-Nord - dissolution

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la dissolution du Comité de développement résidentiel de Saint-Isidore de Beauce-Nord, au coût total de trois cent trente-neuf dollars et cinquante-neuf cents (333,59 \$), incluant les taxes, soit la mise à jour des déclarations annuelles au Registraire des entreprises pour les années 2008, 2011, 2012, 2013 et 2014 ainsi que l'avis de dissolution paru dans l'hebdomadaire Beauce-Média le 25 février 2015.

Adoptée

2015-04-99 Unir pour grandir en Nouvelle-Beauce - colloque enfance-jeunesse

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise deux (2) membres à participer au 1^{er} Colloque enfance-jeunesse de la Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 7 mai 2015 à Sainte-Marie, au coût total de soixante dollars (60,00 \$), taxes non applicables, incluant le dîner.

Adoptée

2015-04-100 Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce - souper annuel des jeunes gens d'affaires

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un (1) membre à assister au souper annuel des jeunes gens d'affaires du Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 6 mai 2015 à Scott, au coût de cinquante-cinq dollars (55,00 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2015-04-101 Association des chefs en sécurité incendie du Québec - congrès annuel

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine l'inscription du directeur par intérim du service incendie au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, qui se tiendra du 16 au 19 mai 2015 à Sherbrooke, au coût de

quatre cent cinquante-six dollars et quarante-cinq cents (456,45 \$), incluant les taxes.

Adoptée

2015-04-102 Ministère de la Famille - Secrétariat aux aînés - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA)

ATTENDU QUE le ministère de la Famille, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a mis sur pied le «Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA)» visant l'amélioration, la rénovation ou la construction d'infrastructures utilisées par les aînés et répondant à leurs besoins et attentes ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet le développement d'une piste cyclable sur le côté nord de la route Coulombe, à partir du ruisseau Sainte-Geneviève jusqu'à l'intersection route Coulombe/route Kennedy, soit sur une distance d'un kilomètre et cinquante-quatre centièmes (1,54 km) ;

ATTENDU QUE ledit projet permettra de favoriser la participation active des personnes aînées et leur plein épanouissement au sein de la communauté ;

ATTENDU QUE le projet rencontre en tous points les objectifs du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés, sous-volet 2.5.

QUE le conseil s'engage à défrayer l'écart entre le coût des travaux et la subvention accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues par des partenaires financiers.

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2015-04-103 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière - entente de conservation

ATTENDU QU'une étude de caractérisation du marais Brochu-Châtigny a été effectuée par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière avec la participation financière de la Fondation de la Faune du Québec ;

ATTENDU QUE le projet visait à sensibiliser les propriétaires de milieux humides forestiers à la beauté, à la richesse et à l'importance de leur milieu humide pour l'ensemble de la collectivité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le maire à signer l'entente de conservation volontaire, engageant la municipalité à :

- protéger le milieu humide ;
- conserver une bande de protection forestière qui protège et isole le milieu humide, et ce, grâce à des mesures d'exploitation forestière sélectives et respectueuses de l'environnement ;
- tenir compte des recommandations de protection décrites dans l'étude de caractérisation.

Adoptée

2015-04-104 Comité d'accueil et d'intégration des Immigrants Beauce-Nord - appui au Fonds du Pacte rural 2015

ATTENDU QUE le Comité d'accueil et d'intégration des Immigrants Beauce-Nord (CAIDI) est un organisme communautaire ayant comme mandat l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire de la Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE CAIDI Beauce-Nord n'a pas de mandat en lien avec le recrutement et l'accompagnement des personnes immigrantes en entreprise ainsi que l'aide aux devoirs, l'encadrement ou l'accompagnement des jeunes en milieu scolaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie le Comité d'accueil et d'intégration des Immigrants Beauce-Nord dans leur demande d'aide financière auprès du Fonds du Pacte rural 2014-2015, volet 1 «*Offre de service pour les entreprises et accompagnement des personnes immigrantes afin de faciliter leur intégration en milieu de travail*» et volet 2 «*Système de jumelage d'élèves québécois et immigrants pour de l'aide aux devoirs, de l'accompagnement afin de faciliter l'intégration en milieu scolaire des enfants issus de l'immigration*».

Adoptée

2015-04-105 Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - programme de soutien pour le remplacement des systèmes de réfrigération

ATTENDU QU'en 2011, le gouvernement du Québec lançait un programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 dans les arénas et les centres de curling ;

ATTENDU QUE le programme avait pour objectif de financer le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération conformément au Protocole de Montréal visant la réduction et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone d'ici 2020 ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (antérieurement MELS), mandataire dudit programme, souhaitait, grâce à ce soutien financier, améliorer la qualité des infrastructures sportives et contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales ;

ATTENDU QUE le ministère désirait également promouvoir auprès de la population la pratique d'activités physiques, de loisirs et de sports dans un cadre sain et sécuritaire ;

ATTENDU QU'en mai 2012, suite à l'annonce par le ministère d'une première vague de subventions, trente-et-un (31) projets municipaux de remplacement ou de modification de système de réfrigération ont pu bénéficier du programme ;

ATTENDU QUE les municipalités sont présentement en mode pause depuis près de trois (3) ans, attendant le deuxième appel de projets ;

ATTENDU QU'il est difficile pour les municipalités de s'engager dans des projets de remplacement ou de modification de leur système de réfrigération sans connaître les nouvelles règles et exigences du soutien gouvernemental, lesquelles ont probablement été revues à la lumière des réalisations de la première phase ;

ATTENDU QUE le programme fournit un soutien majeur et essentiel aux municipalités désireuses de mettre à niveau leurs installations sportives ;

ATTENDU QUE le temps presse si les municipalités veulent réaliser les travaux à l'été 2016, car il faut passer par différentes étapes avant de procéder aux travaux ;

ATTENDU QUE plus de deux cents (200) arénas et centres de curling sont en attente pour remplacer ou modifier leur système de réfrigération d'ici 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de relancer le programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 dans les arénas et les centres de curling le plus rapidement possible et ce, afin de permettre la réalisation des travaux d'ici 2020.

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur François Blais, ministre responsable du Loisir et du Sport, Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, monsieur André Spénard, député de Beauce-Nord, madame Estelle Thériault, présidente de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives inc.

Adoptée

2015-04-106

Conseil de bassin de la Rivière Etchemin - berce du Caucase - accès aux terres agricoles et lots riverains

ATTENDU QUE par la résolution 2013-12-327, la municipalité de Saint-Isidore adressait une requête au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques afin d'obtenir une autorisation extraordinaire pour l'emploi localisé d'herbicides en bande riveraine et ce, afin d'éradiquer la berce du Caucase sur les berges infestées du ruisseau Fourchette et de ses tributaires ;

ATTENDU QUE la municipalité doit autoriser des personnes-ressources à circuler aux endroits ciblés afin d'assurer le suivi du plan d'action relatif à l'éradication de ladite berce du Caucase ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise des représentants nommés par le Conseil de bassin de la Rivière Etchemin à circuler aux endroits ciblés sur le territoire et ce, afin de procéder aux opérations de lutte à la berce du Caucase.

Adoptée

Le conseil convient de :

- aviser le contribuable concerné que la Sûreté du Québec est mandatée afin de faire respecter la réglementation municipale sur les chiens ;

- reporter leur décision quant à une demande d'exemption de mise en conformité d'installation septique sur le lot 3 028 819 ;
- informer le contribuable que la municipalité ne peut donner suite pour le moment au prolongement de la route Larocheville, étant donné la complexité du dossier ;
- prendre acte des documents suivants :
 - séance de sensibilisation à la prévention de la corruption en Nouvelle-Beauce le 12 mai 2015 à Sainte-Marie ;
 - états financiers 2014 de la Bibliothèque Laurette-Nadeau-Parent ;
 - bilan du plan d'action de l'an 1 et l'an 2 de la Politique familiale et des aînés ;
 - lettre relative à l'octroi de contrat gré à gré dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 ;
 - lettre de doléances de la municipalité de Saint-Lambert concernant la gouvernance en matière de développement économique au CLD de La Nouvelle-Beauce.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- achat de billets au Gala des Perséides le 24 avril 2015 à Sainte-Marie ;
- appui à la démarche pour obtenir une dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ;
- publicité dans Beauce-Média dans le cadre de la Semaine nationale de l'action bénévole et dans le Cahier de l'Habitation ;
- campagne radio au FM 101,5 afin de promouvoir le développement résidentiel ;
- symposium mondial sur l'uranium les 14, 15 et 16 avril 2015 à Québec ;
- achat de trousse offertes dans le cadre du programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec ;
- assemblée générale annuelle de La Mutuelle des municipalités du Québec le 29 avril 2015 à Drummondville ;
- assemblée annuelle du Carrefour Action municipale et famille le 8 mai 2015 à Montmagny ;
- déjeuner-conférence «L'Empreinte carbone : GPS d'entreprise» le 15 avril 2015 à Sainte-Foy ;
- conférence de presse «Défi têtes rasées Leucan» le 8 avril 2015 à Sainte-Marie ;
- conférence de presse relativement aux développements majeurs survenus dans le dossier du prolongement de la véloroute le 9 avril 2015 à Beauceville.

7. COMPTES À PAYER

2015-04-107 IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 1947 à 1960 inclusivement, les chèques nos 11285 à 11343 inclusivement (les chèques 11322 et 11333 étant annulé) et les salaires, totalisant deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quarante-six dollars et quatre-vingt cents (299 046,80 \$)

DONT

960,00 \$	Maison du Bootlegger
1 690,13 \$	PGA Experts inc.

Adoptée

8. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 MARS 2015

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 mars 2015.

9. AVIS DE MOTION

9.1. Règlement no 266-2015 relatif à une installation de prélèvement d'eau et modifiant le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 (253-2013 et 258-2014)

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 266-2015 relatif à une demande de certificat d'autorisation pour une installation de prélèvement d'eau et modifiant le règlement sur les permis et certificats no 164-2007 (253-2013 et 258-2014).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,
Conseiller

9.2. Règlement no 267-2015 portant sur l'aménagement de puits et modifiant le règlement de construction no 162-2007 (184-2008 et 199-2009)

Avis de motion est déposé par Carole Brochu, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 267-2015 portant sur les dispositions relatives à l'aménagement de puits conformément au règlement Q-2, r. 35.2 et modifiant le règlement de construction no 162-2007 (184-2008 et 199-2009).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Carole Brochu,
Conseillère

9.3. Règlement no 268-2015 portant sur une installation de prélèvement à l'extérieur du périmètre urbain et modifiant le règlement relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction no 163-2007

Avis de motion est déposé par Hélène Jacques, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 268-2015 portant sur une installation de prélèvement à l'extérieur du périmètre urbain conformément au règlement Q-2, r. 35.2 et modifiant le règlement relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction no 163-2007.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Hélène Jacques,
Conseillère

9.4. Règlement no 269-2015 décrétant l'augmentation du fonds de roulement

Avis de motion est déposé par Carole Brochu, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 269-2015 décrétant l'augmentation du fonds de roulement.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Carole Brochu,
Conseillère

10. DÉPÔTS DE SOUMISSIONS

2015-04-108

10.1. Balayage de chaussées

ATTENDU QUE par la résolution 2015-03-76, la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour les travaux de balayage de chaussées auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>COÛTS</u>
	(excluant les taxes)
Charles Trudel inc.	3 450,00 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	3 497,00 \$
Marquage Lignpro inc.	3 100,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de balayage de chaussées à Marquage Lignpro inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de trois mille cinq cent soixante-quatre dollars et vingt-trois cents (3 564,23 \$), incluant les taxes, pour la saison 2015.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2015-04-109

10.2. Rapiécage manuel

ATTENDU QUE par la résolution 2015-03-77, la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour des travaux de rapiécage manuel à l'enrobé bitumineux auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>COÛT/T.M.</u>	<u>NB/T.M.</u>
	(excluant les taxes)	
Construction BML, division de Sintra inc.	166,64 \$	130,00
Gilles Audet Excavation inc.	115,25 \$	188,67
Les Entreprises Lévisiennes inc.	249,00 \$	87,32
Nasco inc.	161,00 \$	135,05
Pavage Colgan et Frères inc.	117,50 \$	185,054
Pavage Gilles Audet inc.	115,50 \$	188,2585
P.E. Pageau inc.	139,00 \$	156,00

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de rapiéçage manuel à l'enrobé bitumineux à Gilles Audet Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$), incluant les taxes, pour la saison 2015.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2015-04-110 10.3. Rapiéçage mécanisé

ATTENDU QUE par la résolution 2015-03-77, la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans le journal Beauce-Média pour les travaux de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>COÛT/T.M.</u> (excluant les taxes)	<u>NB/T.M.</u>
Construction BML, division de Sintra inc.	95,50 \$	1 366,10
Construction et Pavage Portneuf inc.	105,21 \$	1 240,026
Gilles Audet Excavation inc.	96,96 \$	1 345,536
Les Entreprises Lévisiennes inc.	90,85 \$	1 436,02
Pavco inc.	94,00 \$	1 387,00
P.E. Pageau inc.	89,35 \$	1 460,00

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux à P.E. Pageau inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six dollars et trois cents (149 986,03 \$), incluant les taxes, pour la saison 2015.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

11. DEMANDES DE SOUMISSIONS

2015-04-111 11.1. Entretien et déneigement des chemins d'hiver

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver sur l'ensemble du territoire de Saint-Isidore et par secteurs, pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, incluant notamment la fourniture, le transport et l'épandage de fondants et d'abrasifs.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal dans les délais appropriés.

Adoptée

11.2. Remplacement de la toiture MDJ/Expo

IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL,
APPUYÉ PAR CAROLE BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2015-04-112

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour le remplacement de la toiture à la MDJ/Expo auprès de fournisseurs présélectionnés.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard mercredi le 29 avril 2015, à 14 h 30.

Adoptée

12. INSPECTION MUNICIPALE

2015-04-113

12.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement aux travaux publics :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Centre municipal

Contrat d'entretien de la génératrice pour 3 ans incluant huile, filtres et additif <i>Fournisseur : Génératrice Drummond</i>	440,47 \$/an
---	--------------

Signalisation

Flèche lumineuse et installation	2 658,22 \$
Feux de circulation	8 317,29 \$

*Fournisseurs : Signalisation Lévis inc.
Atelier DAW*

Parc industriel

Localisation de terrain pour emplacement de route, incluant 4 repères <i>Fournisseur : Arpent-Expert inc.</i>	1 002,58 \$
---	-------------

Adoptée

13. INSPECTION EN BÂTIMENTS

13.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mars 2015.

13.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mars 2015.

14. SÉCURITÉ INCENDIE

14.1. Demande du directeur par intérim

Aucun sujet.

2015-04-114 14.2. Location de téléavertisseurs

ATTENDU QUE le réseau de téléavertissement de Bell Mobilité est hors service depuis le 31 mars 2015 dans certains secteurs, dont entre autres sur un tronçon de 60 km de l'autoroute 20 et de l'autoroute 73, au sud de la ville de Québec ;

ATTENDU QU'à cet effet, la municipalité a dû considérer une autre option pour les services mobiles à compter du 1^{er} avril 2015 ;

ATTENDU QUE des propositions ont été demandées auprès d'entreprises spécialisées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNYCE TURMEL, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la signature du contrat avec PAGENET par Michel Boulanger, directeur du service incendie par intérim, relativement à la location de téléavertisseurs, au coût unitaire mensuel de douze dollars et cinquante-neuf cents (12,59 \$), incluant les taxes.

Adoptée

15. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

15.1. Demande d'autorisation

2015-04-115 15.1.1. Nathalie Guillemette et Jimmy Forgues

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Guillemette et monsieur Jimmy Forgues sont propriétaires des lots 3 028 165 et 3 028 636 au cadastre du Québec, situés dans le rang Saint-Jacques, d'une superficie totale de trente hectares et quatre-vingt-huit centièmes (30,88 ha) ;

CONSIDÉRANT QUE madame Guillemette et monsieur Forgues désirent procéder à l'agrandissement du lot 3 028 636 sur lequel on retrouve une résidence et un garage, en y transférant une partie du lot 3 028 165 d'une superficie de huit cents mètres carrés (800 m.c.) ;

CONSIDÉRANT QUE ledit agrandissement permettra l'installation d'un système sanitaire conforme à la réglementation municipale et provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est sans impact sur les activités agricoles environnantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de madame Nathalie Guillemette et monsieur Jimmy Forgues auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation d'une partie du lot 3 028 165 à des fins d'agrandissement résidentiel du lot 3 028 636.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

16. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3

Reporté plus tard lors de la séance.

17. Projet d'eau potable et d'eaux usées

Reporté plus tard lors de la séance.

18. MOTION DE FÉLICITATIONS

2015-04-116

18.1. Monsieur Réal Turgeon - récipiendaire «Prix Fondation Desjardins - engagement bénévole» et «Prix du Gouverneur général pour l'entraide»

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore félicite le récipiendaire Réal Turgeon au «Prix fondation Desjardins - engagement bénévole» et au «Prix du Gouverneur général pour l'entraide», dont l'attribution de ces distinctions a eu lieu lors d'une cérémonie tenue respectivement les 13 et 25 mars 2015.

Adoptée

19. SIGNATURE - CONTRAT SOCIAL FADOQ «LE BOUTON ARGENTÉ»

En présence des membres du conseil, des représentants de la FADOQ et des citoyens, le maire Réal Turgeon procède à la signature du contrat social FADOQ «Le bouton argenté».

20. DIVERS

2015-04-117

20.1. Survol d'aéronef - autorisation

ATTENDU QUE les Snowbirds ont confirmé leur présence pour un spectacle aérien à Saint-Isidore le 16 juin 2015 et, si requis, le 17 juin 2015 comme journée alternative en cas de mauvaise météo le 16 juin ;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR BERNYCE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise tout aéronef à survoler à basse altitude, et ce, sans restriction, le territoire de la municipalité de Saint-Isidore lors de la tenue d'un spectacle aérien qui se tiendra les 16 et/ou 17 juin 2015.

QUE le conseil autorise, selon les besoins, la fermeture d'une partie de la route Coulombe, soit de la route Kennedy jusqu'à l'aréna, lors de la tenue dudit spectacle aérien les 16 et/ou 17 juin 2015.

Adoptée

2015-04-118

Ajournement de l'assemblée à 21 h 00

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ajourner la présente assemblée. Il est 21 h 00.

Adoptée

2015-04-119

Réouverture de l'assemblée à 21 h 15

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De procéder à la réouverture de l'assemblée. Il est 21 h 15.

Adoptée

16. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3

16.1. Offres d'achat

2015-04-120

16.1.1. Andréanne Gilbert / Charles Couture (lot 5 556 014)

ATTENDU QUE madame Andréanne Gilbert et monsieur Charles Couture ont déposé une offre d'achat pour le lot 5 556 014 situé dans la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» ;

ATTENDU QUE la résolution 2015-02-57 autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'offre d'achat et l'acte de vente relativement aux terrains situés dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin» en autant qu'aucune spécification importante ne soit mentionnée à ladite offre ;

ATTENDU QUE les futurs acquéreurs demandent que l'offre d'achat soit conditionnelle à l'acceptation du prêt par l'institution financière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de ne pas accepter l'offre d'achat pour le lot 5 556 014 telle que soumise par madame Andréanne Gilbert et monsieur Charles Couture le 16 mars 2015.

Adoptée

2015-04-121

16.1.2. Patrick Morin / Maxime Fortier (lots 5 556 025 et 5 556 026)

ATTENDU QUE messieurs Patrick Morin et Maxime Fortier ont déposé une offre d'achat pour les lots 5 556 025 et 5 556 026 situés dans la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» ;

ATTENDU QUE la résolution 2015-02-57 autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'offre d'achat et l'acte de vente relativement aux terrains situés dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin» en autant qu'aucune spécification importante ne soit mentionnée à ladite offre ;

ATTENDU QUE les futurs acquéreurs demandent que s'il y a revente du terrain, le promettant-vendeur aura alors un droit de premier refus au prix de vente à lequel s'additionnera les frais encourus, tels les taxes et les intérêts sur le prêt, et ce, à compter de la date d'achat ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE DIANE RHÉAUME DÉCLARANT SON INTÉRÊT DANS LE PRÉSENT DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de ne pas accepter l'offre d'achat pour les lots 5 556 025 et 5 556 026 telle que soumise par messieurs Patrick Morin et Maxime Fortier le 16 mars 2015.

Adoptée

2015-04-122

16.1.3. Construction Rochette (lots 5 556 038 et 5 556 040)

ATTENDU QUE Construction Rochette inc. a déposé une offre d'achat pour les

lots 5 556 038 et 5 556 040 situés dans la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» ;

ATTENDU QUE la résolution 2015-02-57 autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'offre d'achat et l'acte de vente relativement aux terrains situés dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin» en autant qu'aucune spécification importante ne soit mentionnée à ladite offre ;

ATTENDU QUE le futur acquéreur demande que s'il y a revente du terrain sans contrat notarié lui assurant la construction de la maison, le promettant-vendeur aura alors un droit de premier refus aux mêmes prix et conditions. Le promettant-vendeur aura trente (30) jours après que la demande lui en aura été faite par écrit pour faire connaître sa décision ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, à signer l'offre d'achat et l'acte de vente pour les lots 5 556 038 et 5 56 040 telle que soumise par Construction Rochette inc. le 16 mars 2015.

Adoptée

2015-04-123

16.1.4. Sylvain Roy (lots 5 556 100 et 5 556 102)

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Roy a déposé une offre d'achat pour les lots 5 556 100 et 5 556 102 situés dans la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» ;

ATTENDU QUE la résolution 2015-02-57 autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'offre d'achat et l'acte de vente relativement aux terrains situés dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin» en autant qu'aucune spécification importante ne soit mentionnée à ladite offre ;

ATTENDU QUE le futur acquéreur demande un délai supplémentaire pour la fin de la construction de la résidence sur le lot 5 556 100 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de ne pas accepter l'offre d'achat pour les lots 5 556 100 et 5 556 102 telle que soumise par monsieur Sylvain Roy le 16 mars 2015.

Adoptée

2015-04-124

16.1.5. Construction Michel Daigle inc. (lots 5 556 007, 5 556 008, 5 556 010, 5 556 066 à 5 556 0780)

ATTENDU QUE Construction Michel Daigle inc. a déposé une offre d'achat pour les lots 5 556 007, 5 556 008, 5 556 010, 5 556 066 à 5 556 078 situés dans la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» ;

ATTENDU QUE la résolution 2015-02-57 autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'offre d'achat et l'acte de vente relativement aux terrains situés dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin» en autant qu'aucune spécification importante ne soit mentionnée à ladite offre ;

ATTENDU QUE Construction Michel Daigle inc. désire acquérir plus que le maximum de terrains permis par personne/entrepreneur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CAROLE BROCHU, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de ne pas accepter l'offre d'achat pour les lots 5 556 007, 5 556 008, 5 556 010, 5 556 066 à 5 556 078 telle que soumise par Construction Michel Daigle inc. le 30 mars 2015.

Adoptée

2015-04-125

16.2. Ministère des Transports du Québec - réévaluation limite de vitesse - route du Vieux-Moulin

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a réalisé la troisième phase du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin» ;

ATTENDU QUE les travaux de construction pourront débuter à compter du 15 juin 2015 pour les futurs acquéreurs des quatre-vingt-dix-neuf (99) terrains résidentiels disponibles dans ladite phase ;

ATTENDU QUE la municipalité juge pertinent de réévaluer les limites de vitesse permises sur une partie de la route du Vieux-Moulin, et ce, afin d'assurer la sécurité des résidents du secteur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande au ministère des Transports du Québec de procéder à une réévaluation des limites de vitesse sur la route du Vieux-Moulin, soit sur un tronçon de mille cent mètres (1 100 m.), et ce, suite à l'agrandissement du périmètre urbain.

Adoptée

17. PROJET D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

17.1. Roche Itée, Groupe-conseil

17.1.1. Annulation de la résolution 2015-03-86

Sujet reporté.

2015-04-126

17.1.2. Honoraires additionnels

ATTENDU QUE par la résolution 2014-08-232, la municipalité de Saint-Isidore octroyait à Roche Itée, Groupe-conseil, le contrat pour des services en ingénierie dans le projet d'eau potable et d'eaux usées au coût total de trois cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre dollars et trente-cinq cents (393 904,35 \$) ;

ATTENDU QU'il est porté à l'attention de la municipalité des éléments additionnels à la réalisation du projet ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la préparation de plans et devis relatifs à une traverse sur la route Kennedy et au réaménagement de l'intersection routes Coulombe/Kennedy avec piste cyclable ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports exige la présentation d'un PC#3 ainsi que les livrables jugés requis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser à Roche ltée, Groupe-conseil, les montants suivants, et ce, selon l'offre soumise le 1^{er} avril 2015 :

- 6 898,50 \$, incluant les taxes, relativement à la préparation de plans et devis d'une traverse sur la route Kennedy et du réaménagement de l'intersection routes Coulombe/Kennedy avec piste cyclable et l'option d'extraire l'étude de visibilité si non nécessaire ;
- 4 024,13 \$, incluant les taxes, relativement à la présentation d'un PC#3 ainsi que les livrables jugés requis.

QUE la présente dépense soit payée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2015-04-127

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 22 HEURES 05.

Adopté ce 4 mai 2015.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
